

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1346-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 18 novembre 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1346-2024 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de clarifier l'article relatif aux munitions d'une arme et concernant les bruits reliés aux travaux ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 22 novembre 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 22 novembre 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 22 novembre 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier